

Inondations du 31 octobre 2022

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2022, de fortes intempéries ont eu lieu dans le département du Gard et plus précisément dans la ville d'Uzès. Voici les dispositions à suivre suite à ces inondations dans la Ville d'Uzès.

Publié le 02 novembre 2022



Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2022, de fortes intempéries ont eu lieu dans le département du Gard et plus précisément dans la ville d'Uzès. Cela a engendré de nombreuses inondations et infiltrations d'eau.

Monsieur le Maire, Jean-Luc Chapon, vous indique ci-dessous les deux dispositions à suivre suite à ces inondations dans la Ville d'Uzès :

- **Les sinistrés doivent faire une déclaration de sinistre auprès de leur assureur dès que possible et au plus tard dans les 5 jours suivant le sinistre** (la déclaration faite par le chef de famille ou son représentant, de forme libre, doit préciser l'identité du sinistré, le lieu précis du sinistre, un descriptif des principaux dégâts subis. A la déclaration, il peut être joint des photographies, plans ...)
- **Les sinistrés doivent ensuite venir se déclarer en mairie au plus tard dans les 10 jours suivant le sinistre** (avec la copie de déclaration d'assurance ci-dessus).

Mairie d'Uzès

Deux entrées possibles :

1, place du Duché / 1, place Albert 1^{er}

<https://www.uzes.fr/actualites/inondations-du-31-octobre-2022?>

30700 Uzès

Ou par mail à : services.techniques@uzes.fr

Par la suite, le maire au vu des éléments en sa possession procède à une analyse de l'événement et de ses conséquences et examine la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par l'État.



Pour plus d'informations sur la procédure de demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles vous pouvez consulter ce lien :
<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Catastrophes-naturelles>

CONTACT



DÉMARCHES

Services techniques

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ services.techniques@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)